



Personnes dont le revenu 2022 est particulièrement bas Demande de subside 2024

Votre revenu 2022 (revenu déterminant unifié RDU 2024) est inférieur au plancher légal s'il n'atteint pas les montants fixés par le Conseil d'Etat (pour un adulte de plus de 25 ans):

- **Personne seule, sans enfant à charge** **Fr. 15'000.-**
- **Couple marié, sans enfant à charge** **Fr. 20'000.-**
- **Ces montants sont majorés de** **Fr. 3'000.- par enfant à charge**

1. Données personnelles	
Nom
Prénom(s)
Date de naissance
Adresse
Téléphone
Assureur LAMal en 2024

2. Données concernant les membres de la famille				
	Nom	Prénom(s)	Né(e) le	Assureur LAMal 2024
Conjoint(e)/Partenaire
Enfant(s) à charge

3. Aide reçue de tiers en 2022

Vous devez obligatoirement répondre par oui ou non à chaque point.

a. En 2022, faisiez-vous domicile commun avec votre concubin(e)/partenaire, à savoir la personne avec qui vous vivez sans être marié(e) ? *Si oui, sa signature doit figurer au verso.*

	Nom	Prénom(s)	Date de naissance
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

b. En 2022, faisiez-vous domicile commun avec vos parents/grands-parents ou l'un de vos enfants majeurs ? *Si oui, leurs signatures doivent figurer au verso.*

Père/Grand-père	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Mère/Grand-mère	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Enfant majeur	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	si oui, lequel ? Nom Prénom(s) Né(e) le
		

En cas de réponse positive à l'une des questions du point *b*, la partie ci-après doit être obligatoirement complétée.

En qualité de parent(s)/grands-parents ou enfant(s) majeur(s) faisant domicile commun avec le demandeur, l'estimation du montant de votre contribution en nature et/ou en espèce en 2022 est obligatoire.

Montant estimé de la contribution pour l'année 2022 :

En signant le verso de ce document, le/les parent(s)/grands-parents ou l'un des enfants majeurs faisant domicile commun avec le demandeur, atteste(nt) sur l'honneur que l'estimation du montant de leur contribution est conforme à la réalité.

c. En 2022, étiez-vous aidé(e) par une personne avec qui vous ne faisiez pas domicile commun ?

Si oui, veuillez indiquer l'identité de cette personne et mentionner le type d'aide (argent, nourriture, loyer, etc.)

Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Nom.....	Prénom.....
<i>Type d'aide :</i>		

4. Dépenses 2022 (Cette rubrique doit obligatoirement être complétée)

Veillez indiquer les montants que vous avez payés chaque mois en 2022.

Loyer
Frais de nourriture
Electricité, gaz
Téléphone
Primes d'assurances
Pensions alimentaires versées
Frais d'habillement et de loisirs (sport, spectacles, écolage, etc.)
Impôts et taxes
Intérêts et remboursement de dette
Frais de véhicule ou de déplacements
Dépenses diverses (vacances, argent de poche, etc.)
TOTAL

5. Revenus 2022 (Cette rubrique doit obligatoirement être complétée)

Veillez énumérer le détail de vos revenus mensuels en 2022 (salaire, indemnités chômage ou d'autres assurances, pensions alimentaires reçues, rentes, aides diverses, etc.) y compris le montant que vous avez indiqué au point 3 lettre b si vous avez répondu "oui".

-	
-	
-	
-	
-	
TOTAL	

6. Sanctions en cas de communication d'informations fausses ou incomplètes :

Art. 148a al.1 du Code pénal suisse (CP) : Quiconque, par des déclarations fausses ou incomplètes, en passant des faits sous silence ou de toute autre façon, induit une personne en erreur ou la conforte dans son erreur, et obtient de la sorte pour lui-même ou pour un tiers des prestations indues d'une assurance sociale ou de l'aide sociale, est puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire.

7. Merci de vérifier que vous avez répondu à toutes les questions

Par sa signature, chaque personne soussignée :

- délie l'administration fiscale cantonale du secret fiscal et l'autorise à communiquer au service de l'assurance-maladie les éléments de revenu et de fortune, tels qu'ils ressortent de son dossier fiscal ;
- autorise le service de l'assurance-maladie (SAM) à communiquer son revenu déterminant unifié (RDU) à la personne sollicitant un subside à l'aide du présent formulaire, lorsque ce RDU est un élément déterminant pour l'octroi du subside ;
- atteste avoir rempli ce formulaire de manière exacte et précise.

Demandeur(esse)	Genève, le.....	Signature
Concubin(e)	Genève, le.....	Signature
Père	Genève, le	Signature
Mère	Genève, le	Signature
Grands-parents	Genève, le	Signature(s)
Fils/Fille	Genève, le	Signature(s)

Information importante :

Dans le cadre de l'entraide administrative prévue dans le dispositif RDU, le SAM peut être amené à demander ou à transmettre à d'autres services ou institutions faisant partie de ce dispositif des pièces ou des informations que vous lui avez fournies.

TOUT FORMULAIRE INCOMPLET POURRAIT ETRE RETOURNE POUR CORRECTION OU DEMANDE DE DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES CE QUI PROLONGERAIT LE DELAI D'ATTENTE